

By Revenu Pierre

# Les Estudines Castellane Marseille (13)

# **Etudiants - RESIDE ETUDES**

**NUMÉRO DE DOSSIER: 6720** 

COORDONNÉES		
Résidence	Les Estudines Castellane 100 rue d'Italie 13006, Marseille	
Exploitant	RESIDE ETUDES 94-104 avenue Charles de Gaulle 92200, Neuilly-sur-Seine 01 53 23 44 44 +33 /(0)1 53 23 38 70 service.relations.proprietaires@reside- etudes.fr	
Cabinet de Syndic	CLB GESTION SYNDIC 19 Boulevard Eugène Deruelle 69003, LYON 04 37 70 36 61 clbgestion@clb-gestion.fr	
Notaire programme	ETUDE CARRION 45 Boulevard De La Liberté 59000, Lille, 03.27.14.90.26 maxime.carrion@notaires.fr	
Référence cadastrale	Section 823b n°104	

DÉTAILS DU BIEN VENDU		
Total HT	61 000 €	
Dont prix meubles anciens HT	600 €	
Dont prix honoraires HT	5 000 €	
Montant TVA	1 000 €	
Total TTC	62 000 €	
Frais Notaire	6 000 €	
Total acte en mains	68 000 €	
Rentabilité brute HT / HT	5.51 %	
Numéro copropriété	1039	
Numéro d'exploitation	A0603	
Type de lot	T1	
Surface	18.27 m <sup>2</sup> Carrez	
Niveau / étage	6	
Balcon	Non	
Parking	Non	
Classe énergie	D	

DONNÉES FINANCIÈRES			
Charges de copro non récupérables (annuel)	136 €		
Fonds de travaux (annuel)	94 €		
Taxe foncière (2025)	711 €		
Dont TOM remboursée	0€		
COPROPRIÉTÉ			
Date de la dernière AG	14/05/2025		
Propriété des locaux d'exploitation			
Année de construction	2012		
DAT et livraison	25/06/2012		

DONINÉEO DIEVOLOITATION			
DONNÉES D'EXPLOITATION			
Durée et début du bail	9 ans en 3/6/9 - (01/10/2021 - 30/09/2030)		
Loyer annuel HT	3 360 €		
Mode d'indexation	Annuelle - IRL plafonnée à 2%		
Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu		
Travaux à la charge de l'exploitant	605		
Classement de résidence de tourisme	non		
COMMENTAIRE			
Résidence en plein cœur de Marseille, proche du métro et des commerces. Loyer après indexation au			

#### Sécurisation de la location

01/10/2025

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

### Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

## Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 30/10/2025 à 17:00



Téléphone: 01.46.43.90.17

Mail: contact@investissementlmnp.com